

Maisons de la Formation Professionnelle



**Les Maisons
de la Formation Professionnelle
en Région Bretagne**

Contexte de mise en œuvre

- Une démarche annoncée dans le programme de l'exécutif régional.
- Une démarche s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie Régionale Emploi Formation 2006-2010.

Enjeux et objectifs

- Faciliter l'accès à la formation et à la qualification pour tous et tout au long de la vie, sur l'ensemble du territoire breton.

Cet accès à la formation nécessite d'intervenir sur
deux axes complémentaires :

- Développer un accueil, une information et une orientation de qualité, de tous les publics, vers les dispositifs de formation.
- Organiser ces mêmes dispositifs de formation de manière équilibrée et complémentaire sur l'ensemble du territoire breton.

Démarche de mise en œuvre

- Définition d'un **document de cadrage** précisant les contours et les principales modalités de mise en œuvre des MFP, sans figer le dispositif.
- **Appel à candidature** lancé auprès **des pays** au printemps 2005 : 20 pays sur 21 se sont portés candidats pour la mise en œuvre d'une MFP sur leur territoire.
- **Adaptation** de la démarche aux **réalités des territoires** : si les MFP répondent aux mêmes objectifs, leur organisation doit pouvoir s'adapter aux différents territoires.
 - ⇒ Une **articulation** a été recherchée avec **les maisons de l'emploi**, dans le **respect des compétences de chacun**.

Principes fondateurs

- Le pays comme territoire de référence.
- Un dispositif AIOA centré sur l'utilisateur.
- Une meilleure prise en compte des besoins des territoires en matière de formation.

AXE 1 :

ACCUEIL-INFORMATION

ORIENTATION-ACCOMPAGNEMENT

Rappel des principaux constats

- Une **multiplicité** de structures intervenant au titre des services d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.
- Des organisations et des pilotages différents.
- Des disparités territoriales mais un réel maillage territorial en Bretagne.
- Un manque de lisibilité des services et des structures, voire l'absence de lieux ressources pour le public adulte.
- Un manque d'évaluation des services rendus.

Principes et modalités d'action

Garantir une **réponse adaptée à l'ensemble des publics**, jeunes et adultes, demandeurs d'emploi et salariés, par :

- Une **mise en réseau coordonnée** des différents services offerts en matière d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Il ne s'agit en aucun cas de créer une nouvelle structure mais bien de partir de la compétence des structures existantes et de favoriser leur mise en réseau.

- La mise en œuvre d'une **premier accueil et d'une première information** sur la formation et la VAE, **pour tous les publics**, sans discrimination d'âge, de sexe ou de statut, dans **chaque structure partenaire** de la MFP qui devient **point d'accueil du réseau MFP**.

Toute personne en recherche d'une première information doit pouvoir, quelque soit son statut, obtenir une réponse immédiate auprès de l'ensemble des structures partenaires « point d'accueil du réseau MFP ».

- Une **mise en relation personnalisée** auprès des services spécialisés.

Lorsque la personne accueillie a besoin d'un conseil ou d'un accompagnement approfondi, elle est mise en relation vers la structure spécialisée correspondant à son besoin.

AXE 2 :

CONCERTATION SUR LES BESOINS

EN FORMATION

Rappel des principaux constats

- De nombreux partenaires concernés.
- Peu de prise en compte des spécificités et atouts des territoires.
- Pas de relation organisée entre le local et le régional.

Principes et modalités d'action

Renforcer la pertinence de l'intervention régionale :

- Par une meilleure prise en compte :
 - des **spécificités et atouts** des territoires.
 - des attentes de la population et des partenaires socio-économiques locaux.

- En organisant la concertation locale, notamment sur :
 - l'analyse et l'évaluation des besoins en formation, à partir d'un diagnostic territorial partagé, pour dégager des **préconisations et des orientations prioritaires** pour le territoire.
 - les conditions d'accès à la formation (déplacements, hébergement...).

Les préconisations sont relayées au niveau régional, qui est le lieu de décision garantissant la cohérence régionale.

Maisons de la Formation Professionnelle



Pilotage de la démarche

Maisons de la Formation Professionnelle



Une coordination et un pilotage opérationnel au niveau territorial

Comité de coordination local

Présidé par un **élu référent du Conseil régional** de Bretagne
Et
Animé techniquement par un **délégué territorial** de la Région

Rôle de coordination de l'ensemble des travaux conduits dans le cadre de la Maison de la Formation Professionnelle :

Sur le volet AIOA :

- Impulse, accompagne et suit la mise en œuvre des travaux.

Sur le volet Formation :

- Recueille et analyse le diagnostic territorial emploi-formation.
- Préconise et priorise des orientations en matière de formation pour le territoire.

Ces préconisations sont relayées au niveau régional, garant de la cohérence à l'échelle de l'ensemble de la Bretagne.

Une concertation conduite au niveau régional

Comité de liaison régional

- Animé par la Région et associant les têtes de réseaux et les membres de la commission emploi formation du CCREFP.
- Rôle d'accompagnement et de suivi des structurations territoriales.
- Participation à la définition d'une démarche qualité.

Maisons de la Formation Professionnelle



**Articulation maison de la formation
professionnelle et maison de
l'emploi**

Maisons de la Formation Professionnelle



- Le projet ME a été initié alors que la Région délibérait sur sa démarche MFP.
- Ouverture de la Région à des logiques d'articulation entre les deux démarches, sous deux conditions :
 - ✓ le **respect des compétences de chacun.**
 - ✓ la recherche de modalités d'articulation permettant d'**identifier de manière claire le pilotage de la Région sur les problématiques de formation professionnelle.**

Maisons de la Formation Professionnelle



➤ **Difficultés rencontrées :**

- ➔ Un cahier des charges ME très fermé laissant peu ou pas de capacité d'adaptation aux réalités régionales.
- ➔ Des projets ME en Bretagne privilégiant le regroupement de structures et la construction de locaux.
- ➔ Des difficultés à identifier des pilotages différenciés.

➤ **Négociations :**

- Avec les instances régionales et en particulier Etat et Assedic.
- Avec chaque territoire en recherche d'une complémentarité entre les deux démarches.

➤ **Résultats :**

- Ecriture de statuts « communs » sur un premier projet de territoire (Pays de Rennes).
- Généralisation de la démarche sur les territoires ayant des projets Maison de l'Emploi.
- 10 pays couverts avec une MEFP avec statuts communs.

Maisons de la Formation Professionnelle

